



Bruxelles, le 27 mai 2026

CM 2999/26

ENV
CLIMA
ONU
RELEX
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: environnement@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 228 172 18

Objet: **PROCÉDURE ÉCRITE exigeant une réponse pour le 27 mai 2026 à 16 heures, heure de Bruxelles (HEC)**, sur la déclaration de Douchanbé (4^e conférence sur la décennie de l'eau de Douchanbé) (Douchanbé, Tadjikistan, du 25 au 28 mai 2026)

- Lancement d'une procédure écrite
- Autorisation d'approuver un instrument non contraignant

Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé le 27 mai 2026 de recourir à la procédure écrite¹, veuillez indiquer si vous autorisez l'approbation, au nom de l'UE, de la déclaration de Douchanbé lors de la quatrième conférence internationale de haut niveau consacrée à la Décennie internationale d'action sur le thème "L'eau et le développement durable (2018-2028)", qui se tiendra à Douchanbé (Tadjikistan) du 25 au 28 mai 2026 (document 9076/26), à condition que le texte final - s'il devait être modifié - soit conforme aux politiques et à la législation existantes de l'Union ainsi qu'aux positions arrêtées par l'UE et ses États membres.

Veuillez répondre par "OUI" ou par "NON".

¹ Doc. 9441/26.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard le **mercredi 27 mai 2026 à 16 heures** (heure de Bruxelles) et être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: environnement@consilium.europa.eu.
